

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 octobre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 97 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Franck OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Sabine BERNASCONI représentée par Laurent SIMON - Patrick BORE représenté par Bernard DEFLESSELLES - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Cédric DUDIEUZERE représenté par Sandrine D'ANGIO - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Anne MEILHAC représentée par Pierre LEMERY - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Lisette NARDUCCI représentée par Roland CAZZOLA - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Christian PELLICANI représenté par Sophie CAMARD - Julien RAVIER représenté par Didier PARAKIAN - Pauline ROSSELL représentée par Jean-Marc SIGNES - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Saphia CHAHID.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Corinne BIRGIN - Arnaud DROUOT - Samia GHALI - Bruno GILLES - Eric MERY - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER.

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

HPV 009-013/20/CT

■ **CT1 - Approbation de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Centre**  
DPEAT 20/18677/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Par délibération VECO 006-154/19/CT en date du 26 mars 2019, le Conseil de Territoire Marseille-Provence a approuvé les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Centre (PLIE MP CENTRE) qui définit l'engagement et les conditions d'affectation de la participation financière du Territoire et du Conseil Département.

Dans les 4 communes que compte le Bassin CENTRE du Territoire, le PLIE est chargé de l'accompagnement à l'emploi et la mise en emploi réussie de personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, dans le cadre de protocoles qui fixent sur une période de 5 ans (2018-2022), des objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre.

Au niveau de la gestion financière, la Métropole Aix-Marseille-Provence, en tant qu'Organisme Intermédiaire de gestion et de contrôle du Fonds Social Européen (FSE), est déjà chargée de fonctions essentielles relatives à la gestion de la subvention globale FSE, pour le compte des 6 PLIE de la Métropole dans le cadre d'une délégation de gestion subordonnée à la signature d'une Convention entre l'Etat et la Métropole, dite Convention de subvention globale.

Dans la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020, sont précisées les contributions financières annuelles du Territoire Marseille-Provence pour 1065000€ et ceux du Département pour 380000€ destinées aux cofinancements des opérations inscrites dans le cadre de la programmation du PLIE MP CENTRE.

Eu égard à la crise sanitaire issue du COVID-19 et son impact sur la mise en œuvre des actions d'insertion pour les bénéficiaires du RSA, des mesures spécifiques ont été prises par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'activité du PLIE MP CENTRE. Aussi, il est proposé de modifier l'article 2 en diminuant les objectifs quantitatifs au titre de l'exercice 2020 :

- Nouvel objectif d'accompagnements 2020 : 1840 pour 2200 prévus initialement
- Dont 60% BRSA : 1104 pour 1320 prévus initialement

Il est également proposé de modifier ce même article concernant le paiement du solde qui devra intégrer une déduction des aides perçues au titre du chômage partiel par les structures d'animation des PLIE mais pourront être pris en charge, dans la limite du montant de la subvention, des frais de surcoûts liés à la protection sanitaire des personnes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

#### **Vu**

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

- La délibération EMP 001-2471/17/BM en date du 19 octobre 2017 approuvant les termes de la convention de fonds de concours 2018-2020 qui définit l'engagement et les conditions d'affectation de la participation du Département dans le cadre de la programmation de chacun des 6 PLIE du territoire métropolitain ;
- La délibération VECO 006-154/19/CT en date du 26 mars 2019 approuvant les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence CENTRE (PLIE MP CENTRE) ;
- La délibération VECO 028-890/19/CT DU 17 Décembre 2019 approuvant l'avenant 1 à la convention 2019-2020 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Centre ;
- La délibération approuvant l'avenant n°2 à la convention de fonds de concours 2018-2020 entre le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille Provence pour la mise en œuvre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du territoire métropolitain lors du Bureau de la Métropole du mois d'Octobre 2020.

**OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

**CONSIDERANT**

- Les mesures spécifiques prises par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône afin de limiter l'impact de la crise sanitaire sur l'équilibre financier des dispositifs d'insertion ;
- L'impact de la crise sanitaire sur l'activité du Plan local pour l'insertion et l'emploi Marseille-Provence Centre (PLIE MP CENTRE).

**DELIBERE**

**Article 1 :**

Est approuvé l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2020 pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Centre (PLIE MP CENTRE).

**Article 2 :**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer l'avenant n°2 à ladite convention et tous documents afférents.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI